

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

## DE BUZIET (Pyrénées Atlantiques)

Le huit décembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle l'Ostalet, sous la présidence de Mme TOUVARD Fabienne, Maire.

**Etaient présents** : M. Lionel DUCROS, Mme Nathalie BROCAS, MM. Sébastien LEMOIGNE, David BONNAVENTURE, Vincent FRÉCHOU, Philippe BORDENAVE, Mme Isabelle LESUEUR.

**Délégations de vote** :

**Absents/excusés** : MM. Jean-Philippe FLORENCE, Mmes Patricia MAUNAS, M. Bernard PAUZADER.

**Secrétaire de Séance** : M. Lionel DUCROS

*Date de la convocation : 2 décembre 2021 – Affichage : 2 décembre 2021*

**Objet : Révision des statuts de la CCHB**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'au cours de sa séance du 4 novembre 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn a approuvé la révision de ses statuts (modification des articles Article 7.3 « Mobilité – Transports » et Article 7.10 « Assistance technique »). Elle présente la délibération n° 211104-16-ADM correspondante.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à notre Conseil Municipal de se prononcer sur ces nouveaux statuts dans les trois mois suivant la notification de cette délibération.

Après avoir pris connaissance de la délibération susvisée et des nouveaux statuts qui y sont annexés, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adopter les statuts de la CCHB tes que présentés ci-dessus,
- **CHARGE** Madame le Maire d'adresser la présente délibération au Président de la CCHB pour suite à donner.

Le Maire

Fabienne TOUVARD



*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme*

**REÇU**  
le 14 DEC. 2021  
SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE